

Appel à projets de recherche innovants 2026

Défi Clé Risques Infectieux et Vecteurs Occitanie (RIVOC)

Dans le texte, le masculin inclut le féminin et est utilisé, sans discrimination, afin d'alléger le texte.

I. OBJECTIF ET PERIMETRE DES PROPOSITIONS

Le Défi Clé RIVOC (« Risques infectieux et vecteurs – Occitanie ») a pour objectif de mobiliser et de structurer ses ressources pour développer des approches innovantes et durables pour le contrôle des maladies infectieuses à transmission vectorielle. Il soutient des recherches, des formations et des activités sur l'émergence et la transmission vectorielle des agents infectieux, et leur contrôle, en santé humaine, animale et végétale, dans une optique « une seule santé ». Ses actions se déploient en région Occitanie à travers un réseau de partenariats au Sud comme au Nord.

Le défi clé RIVOC lance ainsi pour 2026 un appel à projets innovants (maximum 5 projets) d'une durée de 1 à 2 ans, financés à hauteur de **15 000 € maximum** par projet **permettant d'amorcer une thématique de recherche et/ou d'explorer une idée novatrice.**

II. CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION DES PROJETS

Les projets devront relever des objectifs de RIVOC (voir Annexe 1) et être mis en œuvre par des équipes relevant de RIVOC (voir Annexe 2).

Les propositions devront être portées par un responsable scientifique qui sera l'interlocuteur de RIVOC dans une unité de recherche, dite porteuse.

Les projets impliquant plusieurs unités/partenaires en région Occitanie sont encouragés. Cette collaboration est encouragée lorsqu'elle apporte une réelle plus-value (un projet n'impliquant qu'une seule équipe est éligible). Si plusieurs unités de recherche sont impliquées, un co-responsable scientifique (co-porteur) devra aussi être identifié. Une personne responsable ou co-responsable scientifique d'un projet ne pourra pas être responsable ou co-responsable scientifique d'autres projets de cet AAP, mais pourra y participer. Elle ne pourra pas non plus être responsable ou co-responsable scientifique d'un projet dans l'AAP RIVOC « Projets Structurants » à venir. Une personne bénéficiant d'un financement significatif sur la thématique du consortium (ERC, ANR...) pourra participer à un projet, mais ne pourra pas être responsable ou co-responsable scientifique d'un projet financé par RIVOC. Des dérogations pourront être accordées pour des projets qui se terminent en 2026.

Des partenaires extérieurs aux unités de recherche mentionnées en Annexe 2, relevant des secteurs académiques ou non-académiques, peuvent être impliqués. Aucun financement ne sera attribué directement à ces partenaires.

Le comité de sélection veillera à répartir les projets sélectionnés dans les grandes thématiques du défi clé RIVOC (maladies vectorielles et vecteurs aux plantes, aux animaux, à l'Homme, interactions avec les agents pathogènes, SHS, santé globale/une seule santé/écosanté en lien avec les maladies vectorielles).

Le comité tiendra également compte des éventuels financements RIVOC antérieurs au porteur (ou à son équipe) et à la plus-value de ce soutien (valorisation, formation, visibilité, obtention d'autres financements).

Seront considérés les projets de science fondamentale et/ou appliquée, et les projets innovants ayant une approche « green deal ».

Les projets soumis seront évalués par un comité de sélection sur les critères principaux suivants :

- Pertinence au regard des objectifs du défi clé RIVOC.
- Originalité, innovation, justification de la demande en fonction d'autres projets soutenus par ailleurs.

Les perspectives visées à l'issue du projet et la nature du retour sur investissement attendu doivent être identifiées (nouvelles connaissances, formation, nouveau domaine d'étude, sciences citoyennes, valorisation, visibilité, etc.).

Au cas où le nombre de projets sélectionnés serait inférieur au nombre possible de projets à financer, le budget dédié serait reporté sur d'autres actions de RIVOC.

Il est demandé aux porteurs d'insérer 3 à 5 références d'articles en lien avec le sujet proposé pour lesquels ils sont à minima co-auteurs.

III. MODALITES DE CANDIDATURE ET DE SELECTION DES PROJETS

1. Soumission des projets

Les candidatures (voir [Formulaire de candidature](#) en ligne) devront être transmises à l'adresse rivoc-soumission@umontpellier.fr avant le **30 mars 2026 à 12 h**. Elles seront rédigées en français ou en anglais, signées par les directeurs des unités de recherche impliquées, et transmises sous forme de deux documents identiques (formats word et pdf, trois pages maximum en respectant la mise en page et le corps de typographie).

2. Sélection

Les projets soumis seront évalués par un comité de sélection, constitué des membres de la direction et du comité de pilotage de RIVOC (Annexe 4). Les personnes impliquées dans le comité de sélection n'évalueront pas de projets portés par leur unité de recherche.

3. Critères principaux de sélection

- C1 – Qualité scientifique : clarté, pertinence et intérêt des objectifs scientifiques, des questions et des livrables au regard des objectifs du Défi Clé RIVOC.
- C2 – Caractère exploratoire ou innovant (innovation conceptuelle, technologique ou sociétale)
- C3 –Intérêt général et impact : structuration régionale, interdisciplinarité, intégration des partenaires non académiques et valorisation des résultats.
- C4 –Qualité de la méthodologie, faisabilité du projet, compétences et complémentarité des personnes impliquées, adéquation objectifs/moyens (budget détaillé), calendrier.

4. Calendrier

- Lancement de l'appel : 16 février 2026
- Date limite dépôt des projets : 30 mars 2026 à 12h
- Communication des résultats : 15 mai 2026
- Réalisation des projets (selon durée et date de démarrage du projet) : entre juin 2026 et septembre 2028
- Bilan final : 1er décembre 2028

IV. FINANCEMENT

1. Portée du financement

Cinq projets d'une durée maximum de deux ans (24 mois) seront financés pour un montant maximum de 15 K€ par projet. Le montant effectivement attribué au projet sera apprécié par le comité de sélection, au regard notamment du nombre de projets retenus. Les dotations pourront couvrir tous types de dépenses découlant des objectifs du projet, excepté des équipements moyens à lourds. En raison des montants attribués, les salaires ne seront pas éligibles ; seules les dépenses de fonctionnement, de petit équipement, de prestations ou de gratifications (par exemple stage de master) sont éligibles.

2. Modalités administratives et de gestion financière

- **Aucun frais de gestion** ne sera prélevé sur les attributions financières, même en cas de versement.
- Les fonds seront attribués uniquement aux unités porteuses et co-porteuses.
- Pour les unités de recherche ayant l'UM comme co-tutelle, les fonds attribués seront versés sur une ligne budgétaire de l'UM.
- Pour les unités de recherche n'ayant pas l'UM comme co-tutelle, les fonds seront mis en place via une convention de versement. Ces versements seront possibles pour les tutelles de RIVOC (voir Annexe 3) pour une gestion sur une ligne budgétaire de la tutelle recevant le financement. Les partenaires hors tutelles ne pourront pas directement recevoir des fonds de RIVOC.
- Toutes les dépenses devront être engagées dans le respect des cadrages administratif et financier de la Région Occitanie et de la tutelle gestionnaire des fonds. Toute somme engagée en dehors de ces cadres pourra être réclamée à l'unité de recherche ayant engagé les fonds.
- Les fonds attribués seront à justifier auprès de la Région par l'établissement porteur du Défi Clé RIVOC (Université de Montpellier). Les unités lauréates des financements s'engagent à transférer tout justificatif et suivi des dépenses effectuées à RIVOC selon un calendrier qui leur sera communiqué. La totalité des fonds attribués devra être consommée et justifiée avant le 31/12/2028 (les crédits restants seront à rembourser à RIVOC le cas échéant).
- Les dépenses devront se faire dans le cadre temporel du calendrier en III.4. Tout changement devra recevoir l'agrément de RIVOC.

3. Engagement des participants (unités de recherche et partenaires)

- Les lauréats de cet AAP s'engagent à effectuer les démarches nécessaires pour être en accord avec la réglementation internationale de la convention de la diversité biologique (CDB) et du [protocole de Nagoya](#).
- La Région Occitanie, le Défi Clé RIVOC et l'Université de Montpellier seront systématiquement cités dans tout article, production, communication sur le projet. Les participants-es aux projets s'engagent à mentionner RIVOC, la Région Occitanie et l'Université de Montpellier lors des communications et publications et à faire figurer les logos de RIVOC et de la Région Occitanie sur leurs présentations du projet ou de ses résultats (voir citations à inclure et logos sur le [site RIVOC](#)).
- Les responsables scientifiques s'engagent à informer RIVOC de l'état d'avancement du projet et des difficultés rencontrées s'il y a lieu ; pour les projets de plus d'un an, un rapport d'avancement sera transmis au Défi Clé 24 mois après le démarrage du projet.
- Les responsables scientifiques s'engagent à rendre un rapport de fin de contrat dans un format qui sera précisé ultérieurement.
- Selon la nature des résultats obtenus, ils pourront faire l'objet d'une présentation lors d'une manifestation RIVOC, telle que l'AG, ou être gardés au secret et faire l'objet d'une protection par titre de propriété intellectuelle (savoir-faire secret, brevet, dessin et modèle...) en vue d'une valorisation ultérieure.

Annexe 1 - Objectifs et enjeux de RIVOC

La région Occitanie est particulièrement exposée aux maladies vectorielles touchant la santé humaine, animale et végétale. Transmises par divers vecteurs — moustiques, tiques, moucherons, mouches piqueuses, insectes phytophages — ou par des hôtes intermédiaires tels que les escargots, ces maladies représentent un enjeu croissant dans les domaines de la santé publique, de l'agriculture, de l'élevage et de l'environnement. Ce phénomène est amplifié par le contexte de changement global, marqué par l'érosion de la biodiversité, le changement climatique, l'intensification des échanges mondiaux et l'urbanisation. Les conséquences, à la fois sanitaires, agronomiques et économiques, sont majeures et nécessitent la mise en place de stratégies de prévention et de contrôle inclusives, responsables et durables.

Dans ce contexte, la Région Occitanie soutient depuis 2021 le défi Clé RIVOC (Risques Infectieux et Vecteurs en Occitanie). Porté par l'Université de Montpellier, RIVOC a pour objectifs de :

- **comprendre, analyser et prévoir la dynamique des maladies infectieuses et celle de leurs vecteurs** dans un territoire soumis à des pressions multiples pour améliorer la santé humaine, animale et végétale ;
- **structurer la recherche** au niveau régional et **renforcer l'excellence académique** ;
- stimuler les **synergies, la valorisation et le transfert**, pour accompagner les adaptations qui doivent en découler ;
- transmettre les **connaissances**, opérationnaliser leur intégration dans les **politiques publiques** et renforcer le dialogue **sciences et société**.

Pour sa programmation 2026-2029, RIVOC mettra en œuvre des actions de recherche, de formation, de valorisation et de médiation scientifique autour de trois grands enjeux :

Enjeu 1 – Risques vectoriels et villes du futur

Face à l'intensification de l'urbanisation et à la densification des espaces, les formes traditionnelles d'aménagement montrent leurs limites. Cette évolution génère des contraintes environnementales, sociales et sanitaires qui appellent à repenser les politiques d'aménagement urbain, afin de favoriser des environnements plus propices à la santé et au bien-être des populations et plus durables. Dans ce contexte, les solutions fondées sur la nature apparaissent comme des leviers stratégiques pour répondre aux défis de l'urbanisation. En intégrant des éléments naturels dans la planification urbaine — tels que la végétalisation, la restauration des continuités écologiques ou la gestion des eaux pluviales par des dispositifs paysagers — ces approches permettent de concilier adaptation climatique, amélioration de la santé et du bien-être. Elles pourraient cependant être à l'origine de la création d'environnements favorables à l'émergence d'arthropodes (moustiques, tiques notamment), vecteurs de pathogènes.

L'objectif est de comprendre comment la végétalisation urbaine (parcs, toitures végétalisées, corridors écologiques) influence les dynamiques des vecteurs (moustiques, tiques, cicadelles, escargots, etc.) et la transmission des maladies (dengue, encéphalite à tiques, maladie de Pierce).

Enjeu 2 – Risques vectoriels et changement climatique

Les modifications de température, de précipitations et d'usage des sols influencent directement les habitats favorables aux vecteurs (comme les moustiques, les moucherons *Culicoides* ou les tiques) et peuvent ainsi étendre, déplacer ou intensifier les zones à risque de transmission. Le changement climatique exacerbe ces modifications et les stratégies de surveillance, de prévention et de contrôle doivent s'adapter à l'émergence de nouvelles menaces sanitaires.

L'objectif est d'anticiper l'évolution des aires de répartition des vecteurs et des pathogènes associés, et évaluer les impacts des scénarios climatiques sur les cycles de transmission des agents pathogènes et les risques sanitaires pour les plantes et les vertébrés.

Enjeu 3 – Lutte antivectorielle durable et respectueuse de l'environnement

Face à l'émergence et à la réémergence de nombreuses maladies vectorielles, amplifiées par les changements climatiques, la mondialisation et les modifications des écosystèmes, les méthodes traditionnelles de lutte contre les vecteurs montrent aujourd'hui leurs limites. L'usage intensif d'insecticides, par exemple, engendre des phénomènes de résistance et pose des problèmes environnementaux et sanitaires. Dans ce contexte, il devient essentiel de promouvoir des approches combinant des outils biologiques, écologiques, technologiques mais aussi sociaux, pour une gestion plus efficace, résiliente et responsable des risques sanitaires liés aux maladies vectorielles.

L'objectif est de promouvoir des approches innovantes, durables et intégrées permettant de mieux contrôler les populations de vecteurs ou de limiter la transmission des agents pathogènes qu'ils véhiculent.

Annexe 2 - Unités de recherche éligibles (porteurs et co-porteurs de projets)

Site Montpellier / Sète

ASTRE	Animal – Santé – Territoire – Risques – Ecosystèmes - https://umr-astre.cirad.fr/
CBGP	Centre de biologie pour la gestion des populations http://www6.montpellier.inra.fr/cbgr
CBS	Centre de Biologie Structurale - https://www.cbs.cnrs.fr/index.php/fr/
CEFE	Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive - http://www.cefe.cnrs.fr/fr
CHU	Centre hospitalier universitaire de Montpellier - https://www.chu-montpellier.fr/fr/
DGIMI	Diversité, Génomes & Interactions Microorganisme Insectes - https://dgimi.hub.inrae.fr/
ESPACE DEV	Observation spatiale, modèles & science impliquée - https://www.espace-dev.fr/
IBMM	Institut des Biomolécules Max Mousseron - https://ibmm.umontpellier.fr/
IEM	Institut Européen des Membranes - https://iem.umontpellier.fr
IHPE	Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements - http://ihpe.univ-perp.fr/
INTERTRYP	Interactions hôtes-vecteurs-parasites-environnement dans les maladies tropicales négligées dues aux trypanosomatidés - https://umr-intertryp.cirad.fr
IRIM	Institut de recherche en infectiologie de Montpellier - https://www.irim.cnrs.fr/
ISEM	Institut des sciences de l'évolution de Montpellier http://www.isem.univ-montp2.fr
LIRDEF	Laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation - https://lirdef.edu.umontpellier.fr/
LPHI	Laboratoire des pathogènes et de l'immunité de l'hôte - https://lphi.umontpellier.fr
LSTM	Laboratoire symbioses tropicales et méditerranéennes
MARBEC	Marine Biodiversity, Exploitation et Conservation - http://www.umr-marbec.fr/fr/
MIVEGEC	Maladies infectieuses et vecteurs : écologie, génétique, évolution et contrôle http://mivegec.ird.fr/fr/
MSH Sud	Maison des sciences et des humanités - https://www.mshsud.org/
PCCEI	Pathogenesis & Control of Chronic & Emerging Infections - https://www.pccei.fr/
PHIM	Plant Health Institute of Montpellier - https://umr-phim.cirad.fr
SENS	Savoirs, Environnement, Sociétés - https://www.umr-sens.fr/
TETIS	Territoires, environnement, télédétection et information spatiale - https://www.umr-tetis.fr

Site Toulouse / Moulis

CEFS	Comportement & Écologie de la Faune Sauvage - https://www6.toulouse.inrae.fr/cefs
CERTOP	Centre d'Étude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir -- https://certop.cnrs.fr/
CHU	Centre hospitalier universitaire de Toulouse - https://www.chu-toulouse.fr/
CRBE	Centre de Recherche sur la Biodiversité et l'Environnement - https://crbe.cnrs.fr/
CRESCO	Centre de Recherches Sciences Sociales Sports et Corps - https://cresco.univ-tlse3.fr/
IHAP	Interactions hôtes agents pathogènes - https://ihap.fr/
INFINITY	Institut Toulousain des Maladies Infectieuses et Inflammatoires - https://www.infinity.inserm.fr/
InTheres	Innovations Thérapeutiques et Résistances - https://intheres.toulouse.hub.inrae.fr
IRSD	Institut de recherche en santé digestive - http://www.irsd.fr
MSHS-T	Maison des Sciences Humaines et Sociales de Toulouse - https://mshs.univ-toulouse.fr
PHARMA-DEV	Pharmacochimie et biologie pour le développement - https://www.pharmadev.ird.fr/
SETE	Station d'Écologie Théorique et Expérimentale - https://sete-moulis-cnrs.fr/fr/

Site Banyuls / Perpignan / Narbonne

CRIODE Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement - <http://www.criobe.pf/>

IHPE Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements - <http://ihpe.univ-perp.fr/>

ESPACE DEV Observation spatiale, modèles & science impliquée - <https://www.espace-dev.fr/>

Annexe 3 – Liste des tutelles des unités impliquées dans RIVOC

- Université de Montpellier (UM) – Établissement porteur du Défi Clé
- CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique
- ENSCM - École nationale supérieure de chimie de Montpellier
- ENVT - École Nationale Vétérinaire de Toulouse
- EPHE – École pratique des hautes études
- IEP - Institut d'études politiques de Toulouse / Science PO Toulouse
- IFREMER – Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale
- INRAE - Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
- INRAP-Institut national de recherches archéologiques préventives
- IRD - Institut de Recherche pour le Développement
- MSA - Institut Agro-Montpellier
- Toulouse INP - Institut national polytechnique de Toulouse
- UPVM - Université Paul Valéry Montpellier
- UPVD - Université de Perpignan Via Domitia
- UT - Université Toulouse
- UT2J - Université Toulouse Jean Jaurès

Annexe 4 - Membres de l'équipe de direction et du comité de pilotage (Copil) de RIVOC.

Nom	Organisme / établissement de rattachement	Localisation
Direction		
Florence FOURNET	IRD	Montpellier
Emilie BOUHSIRA	ENVT	Toulouse
Comité de pilotage		
Antoine BERRY	UT CHU	Toulouse
Aurélie BINOT	CIRAD	Montpellier
Jérôme BOISSIER	UPVD	Perpignan
Emilie BOUHSIRA	ENVT	Toulouse
Ronaldo AUGUSTO	UPVD	Perpignan
Didier FONTENILLE	IRD	Montpellier
Florence FOURNET	IRD	Montpellier
Claire GARROS	CIRAD Vectopole Sud	Montpellier
Thierry LEFEVRE	CNRS	Montpellier
Marilyne UZEST	Inrae	Montpellier
Alexis VALENTIN	Université Toulouse	Toulouse
Anysia VICENS	SATT AXLR	Montpellier